



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

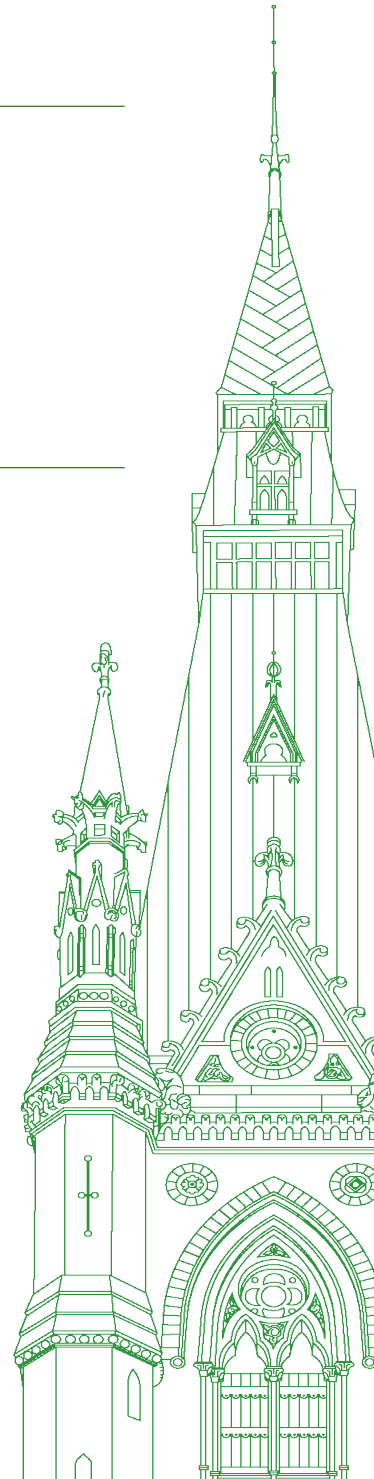
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

Le lundi 20 octobre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le lundi 20 octobre 2025

• (1535)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre 2025, le Comité entreprend son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Nous accueillons Mme Doris Bill, ancienne cheffe de la Première Nation Kwanlin Dün. Elle comparaît à titre personnel. Nous accueillons M. Abram Benedict, chef régional de l'Ontario de Chiefs of Ontario. Merci beaucoup de votre présence. Par vidéoconférence, nous recevons M. Robert Durant, capitaine et directeur du Centre de services MRC-Val-d'Or de la Sûreté du Québec.

Je tiens à ce que tout le monde respecte les règles relatives aux appareils d'interprétation. Nous avons eu des problèmes lors de réunions précédentes. Si vous ne parlez pas, veuillez vous assurer que les oreillettes sont placées sur le petit cercle sur lequel il y a une image d'oreillette. N'oubliez pas d'éteindre votre micro quand vous avez fini de parler. Si vous voyez des micros allumés autour de vous, veuillez les éteindre pour éviter qu'ils ne provoquent un retour de son pour les interprètes.

[Français]

Merci beaucoup.

[Traduction]

J'aimerais céder à la parole aux témoins. L'ordre des interventions suivra celle des présentations.

Madame Bill, nous vous écoutons.

Doris Bill (ancienne cheffe de la Première Nation Kwanlin Dün, à titre personnel): Bonjour. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner.

Dainnche. Je m'appelle Doris Bill. Je suis une ancienne cheffe de la Première Nation Kwanlin Dün. J'ai occupé ce poste pendant neuf ans, de 2014 à 2023.

Kwanlin Dün est une Première Nation autonome qui compte plus de 1 000 citoyens. Peu après mon élection, notre communauté a été profondément ébranlée par le meurtre d'une femme autochtone. Peu de temps après, un homme âgé a également été assassiné. Ni l'un ni l'autre n'était un citoyen de Kwanlin Dün, mais leur décès a néan-

moins entraîné des répercussions dévastatrices dans notre communauté.

Vivre au cœur de Whitehorse comporte son lot de défis. À l'époque, la plupart des crimes à Kwanlin Dün n'étaient pas commis par nos citoyens, mais, comme je l'ai déjà dit, ces événements ont plongé notre communauté dans une véritable crise. Des femmes dormaient avec des bâtons de baseball près de leur lit. Les aînés avaient peur d'aller se promener. Des familles entières dormaient dans leur sous-sol parce qu'elles étaient terrifiées. Les citoyens nous ont dit qu'ils n'étaient pas dans un endroit où ils pouvaient vivre en sécurité.

Nous savions qu'il fallait faire quelque chose. Nous avons commencé par discuter avec nos citoyens de la sécurité dans notre collectivité. Ils nous ont dit qu'ils se sentaient plus en sécurité lorsque quelqu'un exerçait une surveillance. Malgré le fait que le principal détachement de la GRC se trouvait à un peu plus d'un kilomètre de distance, ils ne se sentaient pas en sécurité ou protégés. Ils avaient peur d'appeler la police ou ne croyaient pas qu'ils obtiendraient justice. Certains se souvenaient de l'époque où la GRC les avait emmenés de force dans les pensionnats. Ils n'aimaient tout simplement pas le système de justice occidental.

Nous avons utilisé les renseignements que la population nous a donnés, en plus des statistiques en temps réel de la GRC, des règlements municipaux et des services d'urgence, pour créer le Programme des agents de sécurité communautaire, ou PASC, qui est devenu les yeux et les oreilles de la communauté. Le programme est proactif, axé sur la prévention, adapté à la culture et tient compte des traumatismes. Il a été créé en tenant compte de la réalité locale, et non selon une approche descendante. Il est conforme à la Commission de vérité et réconciliation, au plan d'action pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ou FFA-DA, et à la stratégie du Yukon sur les FFADA2E+.

Le Programme des agents de sécurité communautaire a sauvé des vies. Grâce à lui, des femmes ont échappé à des situations qui auraient pu très mal tourner. Les agents de sécurité communautaire ont la capacité de réagir rapidement et de désamorcer les situations avant qu'elles ne se transforment en crise. Le programme contribue à rétablir la vérité entre la communauté et la GRC. Les agents de sécurité communautaires ne se concentrent pas sur la surveillance, l'application de la loi ou la prise de sanctions. Dans notre cas, le Programme des agents de sécurité communautaire sert d'intermédiaire pour tous les autres organismes.

Je crois que le système de justice traditionnel doit créer un espace pour des initiatives de sécurité communautaire comme le Programme des agents de sécurité communautaire. Au Yukon, nous avons des cercles de détermination de la peine et d'autres formes d'initiatives de justice traditionnelle élaborées par les peuples des Premières Nations. Sans ces initiatives, je crois que les taux d'incarcération des membres des Premières Nations seraient beaucoup plus élevés.

Le Programme des agents de sécurité communautaire a connu du succès, mais il n'a bénéficié d'aucun soutien stable, équitable ou législatif. Les structures de financement et de politique des gouvernements fédéral et territoriaux ne sont pas conçues pour répondre aux besoins des Premières Nations.

La House of Wolf vous parlera plus tard de ce à quoi pourrait ressembler la structure, et de la façon pour nous d'avoir enfin accès à une sécurité équitable, responsable, et surtout, que nous avons conçue. Dans l'esprit de nos accords, nous vous exhortons à nous accompagner dans ce voyage visant à rétablir la sécurité et la confiance dans nos communautés.

Je vais m'arrêter ici. Je crois comprendre que je n'ai que cinq minutes.

Le président: Merci beaucoup, madame Bill. Vous aurez amplement le temps de nous en dire plus pendant la période de questions. Merci beaucoup.

Grand chef Benedict, vous avez la parole.

Chef régional Abram Benedict (chef régional de l'Ontario, Chiefs of Ontario): *Shé:kon sewakwé:kon*.

Bonjour à tous. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner.

Je m'appelle Abram Benedict. Je suis le chef régional de l'Ontario et je représente les Chiefs of Ontario, un organisme qui défend et soutient 133 Premières Nations dans la province.

Une crise grave se profile dans nos collectivités. Je vais commencer par la dure réalité. Pas plus tard que la semaine dernière, la nation Nishnawbe-Aski, qui représente 49 communautés des Premières Nations du Nord de l'Ontario, a déclaré l'état d'urgence après une autre fusillade liée à la drogue qui a eu lieu cette fois-ci dans la Première Nation de Ginoogaming et a fait un mort et un blessé grave. Cette tragédie met malheureusement en évidence l'escalade de la violence des gangs et du trafic de drogues illégales qui dévaste nos Premières Nations et nos Premières Nations dans le Nord.

Ce qui est sans doute l'un des éléments les plus bouleversants de cette tragédie insensée, c'est qu'elle ne surprend ni ne choque personne. Nous entendons parler de ces tragédies une fois par semaine, parfois plus. Comme l'a fait remarquer un dirigeant d'une Première Nation, si cela se produisait dans le Sud de l'Ontario, la réponse serait immédiate. Quand c'est nous, on n'en parle pas. Rien que sur le territoire de la nation Nishnawbe-Aski, la police a enregistré une augmentation de 300 % des saisies de cocaïne et de fentanyl de 2023 à 2024. C'est la preuve flagrante d'une crise qui ne cesse de s'aggraver.

Malheureusement, ces histoires ne sont pas isolées. Dans certaines communautés des Premières Nations, les taux de crimes violents sont plus élevés que la moyenne provinciale, mais elles doivent faire face à ces menaces avec une fraction des ressources policières qu'on trouve ailleurs, et même souvent avec un seul agent

pour toute la communauté. Il y a manifestement deux poids, deux mesures en matière de sécurité publique, ce qui oblige les Premières Nations à tolérer des conditions qui sont inacceptables partout ailleurs. Les conséquences se mesurent en vies perdues et en traumatismes communautaires, et le danger s'accroît de jour en jour.

En mars 2024, la vérificatrice générale a constaté que Sécurité publique Canada avait « mal géré » le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit et « n'avait pas travaillé en partenariat avec les collectivités autochtones afin de fournir des services de police équitables et adaptés aux besoins des collectivités. » Je sais que les services de police des Premières Nations sont différents d'un bout à l'autre du pays. C'est pourquoi il est important qu'il soit adapté aux besoins des communautés. L'audit a révélé que 13 millions de dollars liés à l'exercice 2022-2023 n'ont pas été dépensés dans le cadre du programme, même si nos services de police continuent d'être chroniquement sous-financés.

Les représentants de la vérificatrice générale ont réitéré ces conclusions devant le Comité la semaine dernière, en soulignant que le programme demeure mal géré et que ni Sécurité publique ni la GRC n'ont traité les Premières Nations comme de véritables partenaires. En tant qu'ancien grand chef de la communauté d'Akwesasne, je peux témoigner de l'extrême importance des partenariats entre les services de police. La communauté d'Akwesasne, où je vis, longe les États-Unis, l'Ontario et le Québec. Je peux vous dire, au nom de cette communauté, que son succès dans l'application de la loi et des mesures de sécurité au sein de la communauté repose sur les relations. Le fait que la GRC et Sécurité publique ne valorisent pas les relations avec les Premières Nations ou ne les traitent pas comme des partenaires constitue un échec.

Pendant des années, le gouvernement a promis de régler le problème des services de police des Premières Nations. En 2021, la lettre de mandat du ministre de la Sécurité publique parlait de l'élaboration conjointe d'une loi reconnaissant les services de police des Premières Nations comme un service essentiel. Toutefois, au lieu des changements structurels attendus, nous continuons de voir des solutions temporaires et inadéquates. Lorsque des urgences surviennent, on se contente trop souvent de financement à court terme ou de projets pilotes, alors que c'est d'une réforme systémique dont nous avons besoin.

● (1545)

Les dirigeants des Premières Nations et les chefs de police s'entendent pour dire que les solutions à la pièce ne suffisent pas. Les dirigeants vous imploront. Il faut plus que des aides temporaires. Nous avons besoin de services de police basés sur la culture, d'investissements majeurs et de changements structurels. Nous avons besoin de services de police qui s'articulent autour des priorités et des traditions communautaires, qui sont ancrés dans les Premières Nations et qui ont leur confiance. Pour ce faire, il faut d'abord procéder à des investissements importants et équitables dans nos communautés.

Nos agents et nos communautés font de leur mieux pour assurer la sécurité. Il est temps que le Canada aille au-delà des beaux discours et apporte des changements durables. Nos communautés en ont besoin.

Face à l'inaction, les Premières Nations de l'Ontario ont présenté leur propre plan. Lors d'une assemblée spéciale des chefs en août 2025, les chefs de l'Ontario ont adopté à l'unanimité la résolution 25/13S des Chiefs of Ontario qui vise à réformer le programme fédéral des services de police des Premières Nations. Cette résolution demande au Canada de travailler avec les Premières Nations pour réformer le programme au moyen de processus, menés par les Premières Nations, qui répondent aux besoins particuliers de nos communautés. Elle demande la garantie de services de police adéquats, efficaces et équitables pour les Premières Nations, y compris des services de police ancrés dans nos cultures et nos traditions et assortis du financement nécessaire pour faire respecter les lois, les règlements administratifs et les mesures de sécurité des Premières Nations. Elle réclame l'adoption d'une loi sur les services essentiels qui reconnaît que les services de police des Premières Nations sont essentiels et qui confirme que ces services relèvent de notre compétence.

J'insiste sur ce mot: compétence. Pour que les communautés aient des droits à l'autodétermination, qu'elles puissent se gouverner elles-mêmes et avoir des services de police adéquats, il faut que cette compétence soit reconnue.

Les Premières Nations de l'Ontario sont des partenaires prêts et disposés à se mettre à la tâche. Je tiens à saluer le travail qui a été fait jusqu'à maintenant, mais aussi à dire qu'il reste encore beaucoup à faire. Il faut que l'Ontario et le Canada manifestent leur volonté politique de travailler avec nous et de réparer enfin un système défaillant.

Je tiens à remercier le Comité de me donner cette occasion de témoigner. Je suis ici pour réitérer que nous devons travailler ensemble. Le gouvernement du Canada doit continuer à soutenir les Premières Nations et il doit reconnaître que les services de police des Premières Nations sont une compétence inhérente qui doit relever de nos communautés.

Nya weh.

• (1550)

Le président: Merci, grand chef.

Nous passons maintenant au capitaine pendant cinq minutes.

[Français]

Capitaine Robert Durant (directeur du Centre de services MRC-Val-d'Or, Sûreté du Québec): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs, bonjour, *kwe*.

Je me présente. Je suis le capitaine Robert Durant, directeur du Centre de services de la MRC de Val-d'Or pour la Sûreté du Québec. C'est avec beaucoup de respect et de reconnaissance que je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour vous présenter une initiative qui nous tient profondément à cœur, à savoir le Poste de police communautaire mixte autochtone, que nous appelons couramment le PPCMA.

Avant d'entrer dans les détails, je me permets de vous communiquer les valeurs qui guident notre travail, à savoir le service, le professionnalisme, le respect, l'intégrité et, surtout, la solidarité ou *mamawi*, ce qui signifie « ensemble ». Ces valeurs ne sont pas que des mots; elles sont le fondement de notre engagement envers les communautés, en particulier envers les Premières Nations, avec lesquelles nous avons tissé des liens de confiance au fil des années. À

Val-d'Or, nous avons choisi de faire les choses autrement. Nous avons décidé de sortir du cadre traditionnel et de repenser nos façons d'intervenir pour mieux répondre aux besoins réels des personnes vulnérables et des membres des communautés autochtones, ce qui signifie être présent sur le terrain, être à l'écoute et, surtout, être proche des gens. C'est une approche qui demande du courage, de la souplesse et une volonté sincère de changer les choses.

Val-d'Or est une ville confrontée à divers problèmes sociaux, notamment la présence d'une clientèle vulnérable, en situation de rupture sociale et impactée par la toxicomanie, des problèmes de santé mentale, la pauvreté et l'itinérance. Cette clientèle vulnérable comprend une importante proportion de personnes issues de diverses communautés des Premières Nations.

Face à cette réalité, la Sûreté du Québec a entrepris des travaux en 2015 afin de développer des solutions alternatives pour assurer la sécurité publique, pour intervenir auprès de la clientèle autochtone et allochtone en position de vulnérabilité, pour participer activement au rapprochement des citoyens, et pour trouver des solutions alternatives et durables qui correspondent aux valeurs et à la culture du peuple autochtone et de la population de Val-d'Or, et ce, dans le respect des lois actuelles.

• (1555)

C'est dans ce contexte qu'est née, en novembre 2015, l'Équipe mixte d'intervention-policiers et intervenants communautaires, ou EMIPIC. À cette époque, cette équipe regroupait un policier et un intervenant social formé pour intervenir auprès des personnes vulnérables, qu'elles soient autochtones ou allochtones.

Le rôle de cette équipe est crucial. Elle intervient auprès des personnes en situation de vulnérabilité, afin de favoriser une référence rapide vers les ressources d'aide adaptées à leurs besoins, et ainsi éviter que leur situation s'aggrave. Elle intervient aussi en deuxième ligne des policiers de la MRC de la Vallée-de-l'Or, lorsqu'une situation implique une personne vulnérable, intoxiquée ou itinérante. De plus, elle améliore la cohabitation entre des personnes en situation d'itinérance et les citoyens. Elle contribue également à l'élaboration et au déploiement de stratégies de prévention, notamment en matière de toxicomanie, de violence et d'itinérance. Enfin, elle désamorce certaines situations en adoptant une approche communautaire adaptée et intégrée.

Nous avons constaté rapidement que l'EMIPIC ne suffisait pas à répondre à la demande croissante. C'est pourquoi, en novembre 2016, nous avons lancé un projet pilote: le Poste de police communautaire mixte autochtone, ou PPCMA, qui est situé au centre-ville de Val-d'Or. La philosophie d'intervention du PPCMA repose sur le partenariat, afin d'identifier une trajectoire d'intervention conjointe, par la collaboration et la concertation entre les intervenants concernés. L'objectif est de favoriser une approche communautaire et culturellement sécurisante, axée sur les besoins réels de la clientèle vulnérable. Pour ce faire, il faut donc intervenir en amont, offrir une prise en charge humaine, qui a pour but d'orienter la clientèle vers les services appropriés, autres que le système judiciaire.

En juillet 2019, le PPCMA a été officialisé comme poste permanent de la Sûreté du Québec. Depuis ce temps, l'équipe est composée d'un responsable de poste, de 11 policiers et de quatre intervenants sociaux provenant d'un partenariat avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. De 2018 à 2020, nous avons aussi bénéficié de la part de la communauté de Pikogan du prêt des services d'une policière autochtone et d'une employée civile. Malheureusement, ce prêt a été suspendu, faute de ressources disponibles pour leur communauté. Des démarches ont été entreprises dans d'autres communautés, mais le constat est le même, soit le manque de personnel.

Le succès du PPCMA a inspiré d'autres régions. Des équipes EMIPIC ont été mises en place dans cinq autres municipalités, soit Roberval, Chibougamau, Joliette, Maniwaki et Sept-Îles. Chaque équipe est adaptée aux réalités locales, avec le soutien d'agents de liaison autochtones et d'autres collaborateurs issus des centres d'amitié autochtones ou d'organismes partenaires.

Ce que nous avons mis en place à Val-d'Or est plus qu'un modèle policier. C'est une approche humaine, respectueuse et profondément ancrée dans le vivre-ensemble. Je vous invite à visionner les vidéos qui illustrent la réussite du PPCMA. Elles témoignent de l'effet concret de notre travail sur le terrain et, surtout, de la force du partenariat entre les services policiers et les communautés. Je transmettrai les liens de ces vidéos au greffier.

Je vous remercie de votre attention, *meegwetch*.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Schmale, vous avez six minutes.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être ici aujourd'hui pour discuter d'un sujet très important, que nous abordons en raison du besoin permanent d'apporter des changements à ce système. Comme nous l'avons appris lors de notre dernière réunion, il n'y a pas eu de changements fondamentaux réels apportés par le ministère dans sa façon de gérer les services de police autochtones depuis de nombreuses années. Il est grand temps d'agir. Je crois que la dernière révision remonte même à 2014. C'est ce qu'on nous a dit. C'est absolument ahurissant, quand on pense aux nombreux problèmes dont il faut s'occuper.

Je tiens également à transmettre nos condoléances à la famille de ce jeune de 27 ans, victime d'une fusillade dans le Nord de l'Ontario. Les événements tragiques de cette nature doivent cesser.

Grand chef Benedict, je peux peut-être commencer par vous. Un article de CBC daté du 11 octobre décrit la chaîne d'événements qui se sont produits. Le grand chef Fiddler y parle de l'attitude effrontée de ces criminels. Dans certains cas, ils se rendent dans les réserves. Le chef Fiddler parle des trafiquants qui louent même des avions pour se rendre dans des réserves qui ne sont accessibles que par des routes de glace. Ils créent une dépendance aux drogues, et c'est une crise de santé mentale. En parallèle, cela mène à la traite des personnes, ce qui est incroyable. Le chef Fiddler poursuit en disant que ces criminels s'enhardissent parce que rien ne leur arrive, que personne ne les tient responsables.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Chef régional Abram Benedict: Je ne peux pas parler au nom du grand chef Fiddler, mais bon nombre de nos communautés font face à des problèmes très semblables. Malheureusement, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, à l'heure actuelle, il arrive souvent que le crime organisé fauche des vies au sein de nos communautés.

Je vais citer deux ou trois raisons. L'application des lois communautaires des Premières Nations est, dans de nombreux cas, inexistante, que ce soit par la GRC ou en collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario. Quand il s'agit de notre service de police, il procède par arbitrage, mais cette capacité n'est pas reconnue. Une communauté peut élaborer et adopter une loi, une loi communautaire, qui interdit à certaines personnes d'entrer dans la communauté ou qui établit des paramètres d'entrée. Si la personne est reconnue coupable d'une infraction dans la communauté, elle est expulsée. Il n'y a pas de poursuites, et c'est une lacune fondamentale du système.

Une autre raison est liée à la reddition de comptes ou au fait d'être tenu responsable de ses actes. Lorsque des personnes sont accusées, que ce soit par le service de police des Premières Nations ou la Police provinciale de l'Ontario, elles finissent souvent par se présenter devant le tribunal et sont libérées en versant une petite caution, sur promesse de comparaître, ou en se voyant imposer des conditions qui, franchement, leur permettent simplement de recommencer à faire ce qu'elles faisaient. C'est un véritable problème.

Nous savons que le gouvernement du Canada envisage une réforme de la mise en liberté sous caution. Cela nous touche aussi. Les gens commettent des infractions. Le système ne fonctionne pas. Ils retournent dans la rue plus rapidement que la police ne peut mettre fin à une enquête.

● (1600)

Jamie Schmale: Pour ceux qui nous regardent ou nous écoutent à la maison, il est important de rappeler comment nous en sommes arrivés là. Les projets de loi C-5 et C-75 sont deux mesures législatives libérales qui ont été adoptées et qui ont considérablement modifié la vitesse à laquelle les criminels sont libérés sous caution. Le projet de loi C-5 a fait en sorte, si une personne est reconnue coupable, de réduire les peines extrêmes imposées par les juges.

Il est important de se rendre compte que les libéraux pensent enfin à corriger un problème qu'ils ont essentiellement ignoré pendant de nombreuses années, même si on les avait avertis à l'époque que nous allions en arriver à cette situation. Et cette situation, c'est ce dont vous parlez maintenant, un système de justice aux portes tournantes, où les criminels ont l'impression de pouvoir agir en toute impunité. Cela cause des problèmes pour les communautés autochtones et non autochtones.

Je me souviens que nous avons réalisé une étude sur les services de police autochtones. Je ne me souviens pas à quand cela remonte. C'était avant la pandémie, je crois. On discute en ce moment des mêmes préoccupations qu'à l'époque. De plus, comme vous l'avez souligné dans votre déclaration préliminaire, grand chef Benedict, en 2019, le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, a ordonné aux ministres d'enclencher le processus pour faire des services de police autochtones un service essentiel. Nous sommes presque en 2026. Êtes-vous choqué de voir que cela prend autant de temps?

Il ne me reste pas beaucoup de temps. Pourriez-vous également expliquer ce qu'il reste à faire pour que ce service devienne essentiel et que les règlements adoptés dans les réserves soient appliqués correctement?

Chef régional Abram Benedict: Je vous remercie.

Le président: Malheureusement, les six minutes sont écoulées. Vous pourriez peut-être répondre à cette question plus tard.

Nous passons maintenant à M. Hanley pendant six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci.

Je remercie les trois témoins de leur présence et de leurs témoignages.

Je vais commencer par vous, madame Bill, étant donné que vous venez du Yukon. Je sais que votre voyage jusqu'ici a été tout sauf facile. Je vous remercie.

Même si nous pouvons dire que le rythme a parfois été désespérément lent, il y a eu un travail de fond de fait. Sécurité publique Canada a publié un rapport en 2022 sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit et, dans ce rapport, l'une des conclusions était la suivante:

Un meilleur soutien en matière d'exploration et d'élaboration de nouveaux modèles pour la prestation de services de police dans les collectivités bénéficiant du PSPPNi pourrait compléter ou améliorer les approches existantes et offrir de la souplesse pour répondre aux besoins communautaires uniques en matière de sécurité publique.

On mentionne ensuite qu'il « est possible d'explorer et de développer d'autres modèles de prestation de services qui tiennent compte des préoccupations des collectivités en ce qui concerne la sécurité non criminelle, sans intervention de la police ». Ensuite, ils citent, à titre d'exemples, des cas où le programme a fourni du soutien.

Le premier programme cité est celui des agents de sécurité communautaire de la Première Nation des Kwanlin Dün, et nous savons qu'il a ouvert la voie pour le reste du pays. Je sais que vous avez reçu des appels non seulement de partout au pays — lorsque vous étiez cheffe, je crois —, mais aussi de l'étranger.

Je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus sur le concept de la sécurité communautaire, par rapport aux services de police autochtones, et sur la façon dont ce partenariat avec la police fonctionne au sein de la communauté également.

Doris Bill: Bien sûr. Je vous remercie.

Lorsque nous avons lancé ce programme, nous avions des agents du premier programme des services de police des Premières Nations, en plus de l'entente communautaire tripartite, et cela ne fonctionnait pas pour notre communauté. Les gens disaient que nous n'obtenions pas la justice dont nous avions besoin dans la communauté. Les gens étaient très insatisfaits du service que nous recevions.

La relation s'était effondrée. Ce n'était pas seulement la faute de la police, mais aussi de la nôtre. Nous étions également responsables. La relation s'était érodée à un point tel que nous avions un bureau satellite dans notre communauté et qu'il n'y avait plus personne, ou rarement. Les agents étaient toujours appelés à se rendre dans la grande ville, ce qui nous laissait sans protection policière suffisante.

Lorsque nous avons élaboré le programme, nous avons commencé à rebâtir cette relation, parce que nous comprenions que, même

si les agents de sécurité communautaire ont un travail à faire, ils n'ont pas toutes les cartes en main. Ils ne s'occupent pas de l'application de la loi. Nous avons compris que c'est le travail de la GRC et que ce sera toujours le travail de la GRC.

Nous avons dû rebâtir la relation, et je suis heureuse de dire qu'aujourd'hui, cette relation fonctionne très bien.

Le programme des agents de sécurité est en train d'être reproduit dans tout le territoire. D'autres communautés veulent le mettre en place, et elles l'adaptent à leurs propres besoins. C'est incroyable à quel point cela fonctionne bien dans certaines communautés. Nous recevons des appels de la Nouvelle-Zélande, de l'Allemagne et de la ville de New York — des gens de Black Lives Matter ont communiqué avec moi — et de partout dans le monde.

C'est fantastique, mais je pense que les communautés... Vous savez, pour nous, il s'agissait d'assumer la responsabilité de nos propres problèmes de sécurité et de ce qui se passait dans notre communauté. Nous savions que la GRC ne pouvait pas être partout à la fois. Ses agents ne peuvent tout simplement pas tout faire. Nous nous sommes attelés à la tâche et avons mis sur pied un programme dans le cadre duquel, si une personne est libérée sous condition, elle a l'obligation de communiquer d'abord et avant tout avec nos agents de sécurité communautaire, notre service de justice. Ensuite, une fois qu'elle est remise en liberté dans notre communauté, nous savons qu'elle est de retour, nous savons où elle se trouve, nous savons ce qui se passe, et nous élaborons un plan pour elle.

Je pense vraiment que ce programme peut fonctionner dans d'autres communautés, mais il faut qu'il soit soutenu. Il faut vraiment qu'il soit soutenu.

• (1605)

Brendan Hanley: Il y a tellement d'autres questions à vous poser, mais tout ce que vous pourriez nous transmettre, sans doute par écrit, sur les histoires de réussite et les données serait grandement apprécié.

Merci.

Doris Bill: L'une des choses que nous avons faites également a été de faire de la prévention au sein de la communauté en aménageant l'environnement. Nous avons fait notre propre évaluation de la sécurité et nous nous sommes mis au travail pour reconstruire l'infrastructure. Nous avons sorti des tonnes de déchets de notre communauté. Nous avons retiré de vieux véhicules abandonnés et nous nous sommes mis au travail pour démolir de vieilles cabanes dans lesquelles les gens dormaient à 30 degrés sous zéro.

Aujourd'hui, nous avons des citoyens qui reviennent à Kwanlin Dün après des années et qui disent que c'est un endroit totalement différent, totalement différent. J'ai même l'impression... C'est ce qu'on ressent lorsqu'on traverse la communauté en voiture. J'ai regardé la réaction d'une citoyenne, et elle a dit: « Oh mon Dieu, c'est tellement différent. C'est propre. C'est magnifique. »

Le président: C'est très bon à entendre, mais nous devons conclure.

Doris Bill: Je pense que notre peuple le mérite.

Le président: Parfait.

Merci, madame Bill. C'est très agréable de l'entendre.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Capitaine Durant, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui. Je ne pense pas me tromper en disant que nous nous sommes croisés à la marche Gabriel-Commanda.

Pour moi, il était intéressant de vous inviter, car, il y a quelques années, la situation de Val-d'Or a fait couler beaucoup d'encre pour de mauvaises raisons. Des réponses ont été apportées, notamment la commission Viens, qui a été tenue à Val-d'Or même pour apporter des solutions à la situation particulière du Québec, mais aussi de cette ville. Vous avez aussi apporté une réponse très concrète grâce au service de police mixte.

Qu'est-ce que ça a changé sur le terrain? Il faut effectivement contextualiser la hausse de l'itinérance, qui se retrouve partout au Québec et au Canada, et qui est indépendante des effets de votre système, qui améliore peut-être davantage les choses. Comment les relations ont-elles changé sur le terrain?

Capt Robert Durant: Les relations ont changé, parce qu'en parlant, les gens nous font plus confiance. Nous prenons les problèmes en main grâce à l'approche que nous avons et aux intervenants sociaux. Il ne s'agit pas seulement de répondre à un appel, de régler la situation promptement et de repartir. Il faut vraiment aller au fond des choses et prendre en charge non pas la situation, mais l'individu. En effet, souvent, la personne a des problèmes de consommation, de toxicomanie ou de santé mentale. Ce sont des problèmes sociaux qui ont été exacerbés par la pandémie. Nous avions certains problèmes sociaux avant la pandémie, mais ils ont empiré depuis. Cette approche permet que les gens soient pris en charge par la bonne personne, au lieu de les laisser passer par des portes tournantes, c'est-à-dire de les laisser entrer et ressortir du système judiciaire et du système de santé.

Val-d'Or est probablement la seule place du monde où un psychiatre vient dans un poste de police une fois par mois pour faire des interventions auprès des gens de la rue. Ça a été mis en place et c'est un succès, parce que les gens qui ont des problèmes de santé mentale ne vont pas souvent à leurs rendez-vous. Ainsi, grâce à l'équipe mixte, aux gens du milieu et aux autres intervenants dans la communauté, nous nous assurons que les gens sont pris en charge et que les choses et les soins qu'ils reçoivent sont adaptés à leur situation.

Comme vous l'avez dit, ça change le quotidien. La meilleure approche que nous avons apportée est de prendre le temps de régler la situation. On dit souvent que la police arrive, règle la situation puis s'en va. Or, grâce à notre approche, nous pouvons prendre le temps. Des gens aident des citoyens qui ont de la difficulté à le faire à préparer leur déclaration de revenus. Ils prennent le temps de les aider. Des gens accompagnent des citoyens dans un magasin pour acheter des bottes, parce que certains n'ont pas la capacité de le faire, surtout quand il fait froid l'hiver. Ce sont des gestes que nous pouvons poser au quotidien. Quand les besoins primaires des gens sont réglés, ils causent moins de trouble dans la société. Ils sont pris en charge et ça va mieux.

• (1610)

Sébastien Lemire: Je vous remercie de m'avoir donné ces éléments.

Dans votre présentation, vous avez mentionné que recruter des policiers autochtones était peut-être plus difficile, mais aussi que vous aviez collaboré avec la communauté de Pikogan pour recruter des policiers autochtones.

Je comprends que vous souhaiteriez recruter davantage de policiers qui sont autochtones. Qu'est-ce qui freine ces efforts? A-t-on suffisamment d'investissements et de ressources sur ce plan? Devrait-on avoir plus de postes offerts dans les écoles?

Capt Robert Durant: Il y a deux ou trois volets à votre question.

Tout d'abord, c'est à la Sûreté du Québec, ou SQ, de répondre à votre question sur le manque de ressources policières autochtones, car ce n'est pas moi qui embauche les policiers de la SQ.

En ce qui concerne les prêts de services comme ceux que nous avons reçus du service de police de Pikogan, nous avons relancé plusieurs communautés voisines pour essayer d'avoir des policiers en tenue de travail qui viendraient avec nous sur le terrain.

La policière Annick Wylde, de Pikogan, portait donc sa tenue de travail dans la communauté au centre-ville de Val-d'Or, ce qui permettait une approche différente et un lien plus ciblé avec les gens. De plus, elle était plus facile d'approche pour certaines personnes dans les communautés.

Je n'ai pas fait de recherches là-dessus, mais il y a peut-être quelque chose à faire quant au mode de fonctionnement pour essayer d'attirer les gens, parce que nous aimerions beaucoup que les jeunes de nos communautés deviennent des policiers dans nos corps de police. Au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, mais aussi ailleurs au Québec, il s'offre des cours de techniques policières. Il existe également des cohortes pour des services de police autochtones. Je ne suis pas le plus grand expert, mais je sais que recruter des gens dans les communautés est plutôt difficile et que tout le monde en voudrait plus. Il est sûr et certain que nous aimerions en avoir beaucoup plus. Une des solutions serait peut-être d'offrir un meilleur accompagnement ou d'offrir des stages pour faire connaître un peu plus notre métier.

Sébastien Lemire: J'ai une dernière question pour conclure très rapidement, parce qu'il ne me reste que peu de temps de parole. Existe-t-il des cours ou des formations offertes à vos policiers et aux jeunes recrues pour interagir spécifiquement avec les membres des Premières Nations?

Capt Robert Durant: En effet, nous avons deux formations à la SQ.

La première formation est une session en ligne durant laquelle nous apprenons comment mieux intervenir avec les peuples autochtones. Nous apprenons à écouter, et nous apprenons quelques mots et quelques façons de faire. La deuxième formation dure deux jours et se donne en immersion dans une communauté. Chez nous, en Abitibi-Témiscamingue, les policiers vont deux jours dans la communauté de Pikogan. Ils y rencontrent des gens et des personnes, qui viennent témoigner et expliquer la manière d'intervenir et d'interagir avec les nations autochtones. C'est la base pour l'ensemble des policiers au Québec.

Quant à nous, au poste de police communautaire mixte autochtone, nous avons mis en place des formations supplémentaires, en partenariat avec des intervenants sociaux, sur comment interagir avec des gens sujets à des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale, et comment détecter les problèmes, pour désamorcer la situation au lieu de la laisser s'envenimer. Nous avons donc plusieurs formations.

À la SQ, une nouvelle formation a été lancée pour l'ensemble des patrouilleurs: la formation de Réponse à un état mental perturbé, ou REMP, qui prône une désescalade de la situation au lieu d'une intervention prompte.

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, capitaine. Si vous voulez faire un suivi et transmettre des renseignements sur ces formations au greffier, nous veillerons à les joindre au rapport.

Merci.

Nous passons au deuxième tour. La parole est à M. Morin, pour cinq minutes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

[*Le député s'exprime en cri des plaines et a fourni le texte suivant:*]

Tansi Niwahkamahkanak Nahtohkitopi Nitsikason.

[*Le député a fourni la traduction suivante:*]

Bonjour à tous mes proches. Je m'appelle Sacred Rider.

[Traduction]

Chefs et invités, je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que la question posée par mon collègue.

Chef Abram Benedict, en 2022, après la tragédie à la Nation crie James Smith — parmi tant d'autres tragédies qui affligent les collectivités autochtones —, le gouvernement libéral a promis que les services de police seraient considérés comme un service essentiel.

Cela remonte à plusieurs années déjà. La vérificatrice générale a publié un rapport accablant indiquant que même les programmes actuels sont un échec. Croyez-vous que le gouvernement libéral tiendra sa promesse et déclarera qu'il s'agit de services essentiels?

• (1615)

Chef régional Abram Benedict: Je ne suis pas ici pour parler de la confiance envers le gouvernement, surtout en tant que membre d'une Première Nation, mais ce que je peux dire, c'est que l'engagement pris par le gouvernement portait sur l'élaboration conjointe, ce qui, pour les Premières Nations, varie selon la région où l'on se trouve.

En ma qualité de chef régional de l'Ontario, je peux vous dire que le processus est utilisé et, franchement, que les services de police communautaire dans le Sud ne sont pas les mêmes que dans le centre ou le Nord. Par conséquent, le processus de l'élaboration conjointe auquel le gouvernement s'est engagé a eu lieu, mais la mesure législative n'a pas été mise en œuvre. En fait, aucune me-

sure législative n'a été même déposée depuis que ces engagements ont été pris, ce qui est extrêmement préoccupant pour nous.

Il s'agit d'un programme, et il doit franchir cette étape. Il n'y a pas un seul service de police, des Premières Nations ou non, qui n'est pas confronté à un barrage de problèmes. Nous avons besoin que les services de police des Premières Nations soient un programme établi par la loi.

Billy Morin: Merci, chef. J'ai une dernière question pour vous.

Vous venez d'Akwesasne. Je suis d'origine Pied-noir. Ce sont des collectivités frontalières. Il y a Tsawwassen. Il y a des collectivités frontalières tout le long de la « Medecine Line » d'un bout à l'autre du pays.

Récemment, le gouvernement a annoncé un investissement de plusieurs millions de dollars pour un millier d'agents de patrouille des frontières et d'autres éléments de la protection frontalière.

Le gouvernement a-t-il agi correctement envers votre communauté pour ce qui est de la protection de la frontière à Akwesasne et la lutte contre la criminalité transfrontalière?

Chef régional Abram Benedict: En tant qu'ancien membre de la communauté qui réside toujours à Akwesasne, je trouve le système de sécurité et de sûreté frontalière plutôt compliqué. Je sais qu'un nombre limité d'entités — GRC, l'ASFC ou Forces armées canadiennes — ont un système qui leur permet d'intégrer rapidement des gens dans ces programmes et de les déployer sur le terrain, soit pour protéger la frontière, soit pour agir en tant qu'agents de la GRC. C'est un problème important.

Je peux également vous dire que le manque de parité des ressources que reçoivent les services de police municipaux ou la GRC comparativement aux Premières Nations est un problème de longue date. En fait, là où le recrutement est difficile, ce qui peut être accéléré par les services de police des Premières Nations, le salaire n'est pas comparable, pas plus que les avantages sociaux. C'est aussi un problème important.

Billy Morin: Merci, chef.

Cheffe Doris Bill, je tiens à souligner quelques-unes des forces que vous avez mentionnées au sujet de l'autonomie et de l'autodétermination. Encore une fois, j'aimerais simplement souligner une chose que j'ai observée il y a deux ou trois semaines. La Première Nation Kainai a créé son propre centre de justice et ses propres cercles de détermination de la peine, pour les appeler ainsi. Ils ont annoncé un taux de réussite de 90 % comparativement au taux de 20 % au tribunal itinérant provincial situé dans la salle voisine, sur la réserve. Je pense que ce sont les collectivités autochtones elles-mêmes qui détiennent les réponses aux défis auxquels elles sont confrontées, alors je vous félicite.

Vous avez mentionné, tout comme le chef, les disparités qui existent quant au financement du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits. Pouvez-vous parler des particularités des collectivités du Yukon, rurales ou non, et des défis auxquels elles sont confrontées pour ce qui est des services de police et du soutien qu'elles reçoivent du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits? En particulier, leur est-il difficile d'obtenir du soutien dans le cadre de ce programme?

Doris Bill: Je pense que cela a changé au fil du temps. Je ne peux pas me prononcer sur la situation actuelle. Je sais qu'il y a 14 collectivités au Yukon. Certaines collectivités n'ont pas de service de police, et d'autres ont un détachement. À Whitehorse, nous sommes une Première Nation urbaine. Nous avons donc un détachement, à environ un kilomètre et demi de nous. Cependant, il y a eu des moments où nous avions besoin de la GRC, mais elle n'était pas vraiment présente. Cette relation était vraiment brisée, au point où nos citoyens étaient très frustrés.

Je pense que le Programme des agents de sécurité communautaire peut aider dans certaines situations. Il ne s'agit pas d'un organisme d'application de la loi. Lors de notre sondage auprès de la population, 94 % des citoyens ont déclaré qu'ils ne voulaient pas que ces agents soient chargés de l'application de la loi. Je suis convaincue que les agents de sécurité peuvent aider là où il n'y a pas de services de police. Ils deviennent les yeux et les oreilles de la communauté. Les gens leur font confiance. Ils peuvent obtenir une quantité incroyable de renseignements qui sont ensuite transmis à la GRC. En cas d'événement majeur dans la collectivité, les agents de sécurité peuvent intervenir, exercer une surveillance et veiller à ce que les victimes obtiennent les services dont elles ont besoin, tandis que la GRC peut se concentrer sur les enquêtes importantes qu'elle doit mener. Nous devons entretenir cette relation et faire connaître ce programme à la GRC partout au pays. Beaucoup de gens ne le comprennent pas, même les députés, je trouve. Nous devons constamment sensibiliser les gens à ce sujet.

Quant à la relation actuelle, cela fonctionne dans certains cas, et dans d'autres, non. Je trouve que cela varie énormément.

Le président: Je vous remercie beaucoup de cette réponse.

Madame Lavack, vous avez cinq minutes.

[Français]

Ginette Lavack (St. Boniface—St. Vital, Lib.): Bonjour aux témoins, que je remercie beaucoup de leur présence aujourd'hui, de leurs témoignages et des informations dont ils nous font part. C'est très apprécié.

Madame Bill, dans vos commentaires, vous avez mentionné les cercles de détermination de la peine. Pourriez-vous nous dire ce que ça représente?

[Traduction]

Doris Bill: Le cercle de détermination de la peine, du moins dans notre collectivité, était parfois une solution de rechange au système judiciaire. C'était une solution traditionnelle où tous s'assoient en cercle, y compris la victime et l'auteur. Il s'agissait de proposer une avenue différente du processus habituel de détermination de la peine. Je pense que cela fonctionne très bien dans certaines collectivités. Dans d'autres, cela fonctionne pour un temps, puis c'est abandonné.

Cela donne des résultats variables. C'est une solution de rechange traditionnelle qui a été créée par notre peuple et qui s'inscrit dans la démarche réparatrice. Les individus peuvent parler à la victime, à sa famille et aux gens de la communauté. C'est une démarche de réparation envers la communauté, qui fait partie de ce cercle.

Ginette Lavack: Je vous remercie de cette réponse.

Vous avez tous les deux mentionné ou évoqué l'idée de programmes et de services de police élaborés de manière à être fondés sur la culture.

Pourriez-vous tous les deux en dire davantage sur ce que cela signifie concrètement? En quoi cela consiste-t-il à votre avis? Quelles seraient vos recommandations pour mieux promouvoir cet aspect?

• (1625)

Doris Bill: Notre collectivité compte de nombreux citoyens qui ont été touchés par les pensionnats, par exemple. Bon nombre de personnes ont des problèmes de toxicomanie et beaucoup de gens sont dans la rue. La pauvreté est un grave problème. Il est extrêmement important de trouver des solutions culturelles à ces problèmes.

À titre d'exemple, nous avons travaillé sur un programme de gestion de l'alcoolisme administré par notre peuple. Il est très important que ces solutions viennent de nous, car nous sommes les mieux placés pour comprendre nos besoins. Je crois que les collectivités détiennent les solutions aux problèmes que nous cherchons à régler. Personne ne peut venir dans notre collectivité pour mettre en place ces solutions. Le gouvernement fédéral est déjà intervenu pour faire des évaluations de sécurité, par exemple, et cela ne fonctionne pas, justement parce que notre communauté n'avait pas un rôle à jouer à cet égard. Notre communauté doit assumer la responsabilité de ces problèmes et trouver des solutions qui fonctionnent pour notre peuple. Personne ne connaît mieux les solutions que nos propres membres. Nous avons besoin de ressources pour les élaborer.

• (1630)

Ginette Lavack: M. Benedict a-t-il le temps de répondre?

Chef régional Abram Benedict: Je vous remercie de la question.

Je crois savoir que Mme Bill parle d'une approche holistique. Certains services de police municipaux tentent d'adopter une approche holistique, mais cette approche n'est pas la même que dans les collectivités autochtones. On parle de services de police fondés sur la tradition, l'enseignement, les cérémonies et la langue, et axés sur les priorités de la communauté.

Les services de police communautaires doivent être dirigés par la communauté. L'idée de services fondés sur la culture renvoie au principe que les services de police doivent être définis par la communauté.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Lemire pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Grand chef Benedict, j'aimerais entendre votre point de vue. À la Chambre des communes, nous parlons en ce moment du projet de loi C-2, qui est à l'étape de la deuxième lecture. En fait, nous parlons plutôt du projet de loi C-12, parce que le projet de loi C-2 a été mis de côté.

Le projet de loi C-12 ne reprend pas les dispositions du projet de loi C-2 qui touchaient aux renseignements personnels des gens, comme la possibilité de fouiller dans le courrier. Ce sont des choses sur lesquelles vous aviez exprimé certaines réserves, je pense.

On ne peut pas nier que la question des frontières est importante, particulièrement chez vous, à Akwesasne. On entend parler de trafic d'armes, de drogues et de personnes. Est-ce qu'on pourrait apporter de meilleures solutions au problème d'étanchéité de nos frontières si ces éléments étaient gérés par une police autochtone chez vous?

[Traduction]

Chef régional Abram Benedict: Tout à fait. Plus tôt, j'ai parlé de mon expérience lorsque j'étais le grand chef d'Akwesasne, et de l'intégration des partenariats existants entre le service de police mohawk d'Akwesasne, la GRC, le Service de police de Cornwall, la Police provinciale de l'Ontario, le FBI, la tribu mohawk de Saint-Régis et ICE. Tous ces organismes travaillent ensemble dans le cadre d'un partenariat. Dans la plupart des cas, si les Premières Nations ne sont pas traitées comme des partenaires — ce qui est malheureusement le cas à bien des égards, y compris au sein des services de police des Premières Nations —, nous ne verrons pas de résultats positifs. Les Premières Nations doivent être traitées comme des partenaires, que ce soit pour assurer la sécurité des collectivités ou garantir la sécurité nationale du Canada aux frontières.

[Français]

Sébastien Lemire: Si on allait plus loin qu'un partenariat et que la direction des opérations sur votre territoire était confiée à la communauté d'Akwesasne et à la police autochtone, est-ce que ça donnerait de meilleurs résultats, selon vous?

[Traduction]

Chef régional Abram Benedict: Oui, absolument, pourvu que les services de police des Premières Nations soient considérés comme des services essentiels. À Akwesasne, les ressources sont une anomalie, en quelque sorte, en raison du contexte frontalier. Les autres collectivités canadiennes qui cherchent à assurer leur sécurité n'ont pas le luxe de compter sur des ressources supplémentaires comme les collectivités frontalières, mais les risques sont les mêmes.

[Français]

Sébastien Lemire: Je vous remercie.

Monsieur le président, comme j'ai dépassé mon temps de parole tantôt, je vais me permettre de respecter le temps de parole qui m'est accordé cette fois-ci.

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Melillo, pour cinq minutes.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Merci, monsieur le président. Je suis reconnaissant de l'occasion de participer à cette importante discussion. J'aimerais poser des questions au chef Benedict.

Je suis ravi de vous revoir. Je représente le nord-ouest de l'Ontario, comme vous le savez. Je pense que la récente décision du gouvernement ontarien de reconnaître le service de police de Nishnawbe Aski comme un service essentiel est importante. Vous avez indiqué à maintes reprises aujourd'hui que la situation varie d'une collectivité à l'autre.

Selon vous, en quoi cette désignation à l'échelon provincial a-t-elle changé la donne pour le Service de police de Nishnawbe Aski comparativement aux autres services de la province?

Chef régional Abram Benedict: Je ne participe pas étroitement à ces opérations, mais pour revenir à mon commentaire précédent, à savoir que les Premières Nations sont les mieux placées pour déterminer les approches idéales pour leurs services de police communautaire, le Service de police de Nishnawbe Aski a déterminé que la meilleure façon pour l'organisme de servir les 49 collectivités sous sa responsabilité était de fonctionner conformément à la loi provinciale, la Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers de l'Ontario.

Les communautés ne sont pas toutes nécessairement dans la même situation. D'autres... Voilà pourquoi il est tout aussi important qu'il n'y ait pas... Il ne peut y avoir d'approche nationale pour trouver des solutions communautaires en matière de services de police. C'est une évidence pour de nombreux domaines. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut manifestement des ressources, et aussi que ces services soient considérés comme essentiels si l'on veut qu'ils soient équivalents aux autres services de police. Cependant, ces modèles de gouvernance doivent être déterminés par les collectivités elles-mêmes pour leur permettre de choisir celui qui leur convient le mieux. Encore une fois, cela peut se faire aux termes d'une loi provinciale. Cela peut être un modèle hybride, ou même un contrat de service avec la PPO ou un service de police municipale. Ces décisions doivent être prises par les collectivités elles-mêmes.

• (1635)

Eric Melillo: Je vous remercie de la réponse.

Je voudrais revenir sur un autre sujet dont on a parlé plus tôt. Le problème, quand on arrive dans la discussion sur le tard, c'est que beaucoup de sujets ont déjà été abordés, mais je pense qu'il est important d'y revenir.

Comme vous le savez, grand chef, la région que je représente, le nord de l'Ontario, compte évidemment plusieurs communautés isolées accessibles uniquement par avion. Je pense qu'il y a énormément d'activités liées aux gangs, et une quantité impressionnante de drogues, d'armes à feu et d'autres articles illégaux est introduite dans ces communautés. Je pense que cela peut sembler difficile à comprendre pour bien des gens qui ne vivent pas dans le Nord. Ce sont des collectivités isolées. Il faut prendre l'avion pour s'y rendre. Je pense que beaucoup de gens ne savent pas non plus que ces avions, même les avions de passagers, ne font pas l'objet des mesures de sécurité habituelles. On peut monter à bord des appareils ou en descendre sans passer par un contrôle de sécurité, sans passer par les contrôles de sécurité habituels comme à l'aéroport Pearson ou d'autres grands aéroports. Je tenais à le préciser pour les gens qui nous regardent et qui ne sont pas au courant.

Cependant, je pense que c'est une faille importante, car dans les collectivités autochtones isolées du nord-ouest de l'Ontario, les gens sont dans une situation vulnérable. Il n'y a pas de ressources pour surveiller les gens qui transportent des marchandises par avion, ou qui envoient parfois des choses par courrier ou d'autres moyens.

Grand chef, pourriez-vous parler davantage du manque de contrôles de sécurité pour les déplacements vers les communautés isolées? Comment peut-on mieux équiper les services de police pour composer avec cette situation?

Chef régional Abram Benedict: Il y a là deux ou trois aspects.

D'après mon expérience de la police communautaire, je dirais malheureusement que le crime organisé a toujours une longueur d'avance sur les services de police. Il en va malheureusement de même dans nos collectivités éloignées du Nord. Les services de police des Premières Nations tentent d'assurer la sécurité des collectivités, de répondre à leurs besoins et de lutter contre le crime organisé, mais les criminels maintiennent une longueur d'avance sur eux. Donc, si un agent de police communautaire doit se rendre sur place par avion, il doit en avoir la possibilité. Or, pour le crime organisé, c'est plutôt facile, et nous le constatons constamment dans diverses régions où nous luttons contre le crime organisé.

Malheureusement — et je vous remercie de reconnaître les communautés isolées du Nord —, plusieurs collectivités ont été exploitées par le crime organisé. Je parle de communautés de quelques centaines de personnes, situées à cinq ou six heures de route l'une de l'autre, ou de communautés isolées et accessibles uniquement par avion, ou par une route d'hiver. Cela signifie que la plupart des gens y vont uniquement dans un but précis, qui est de servir la communauté. Pour le crime organisé, toutefois, c'est pour exploiter la communauté. Voilà pourquoi il importe de reconnaître les services de police des Premières Nations et de leur donner les ressources nécessaires. Les collectivités doivent pouvoir déterminer l'approche qui leur convient le mieux pour assurer leur sécurité.

Le président: Merci beaucoup, grand chef. Nous allons nous arrêter ici.

Je tiens également à remercier Mme Bill de sa précieuse contribution.

Nous allons suspendre la séance un instant pour permettre au prochain groupe de témoins de s'installer.

Merci beaucoup.

• (1630) _____ (Pause) _____

• (1640)

• (1645)

Le président: Nous allons maintenant reprendre la séance.

Je souhaite la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins. Nous accueillons, de l'Assemblée des Premières Nations, Cindy Woodhouse Nepinak, cheffe nationale, ainsi que Julie McGregor, cheffe de cabinet. De l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, nous recevons le chef Francis Verreault-Paul.

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour nous fournir de l'information importante, puis nous procéderons à quelques séries de questions pour que vous puissiez nous en dire plus.

Merci beaucoup. Sans plus tarder, je cède la parole à Mme Woodhouse Nepinak.

Merci.

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak (Assemblée des Premières Nations): Merci.

C'est un lundi qui ressemble énormément à un lundi. J'espère vraiment que ce soir, nous pourrions tous nous unir pour faire en sorte que nos Blue Jays gagnent. J'espère que nous ne finirons pas trop tard aujourd'hui, mais je tenais simplement à dire que c'était un bon match hier. Il m'a fallu deux heures pour sortir de là. Il y avait 45 000 personnes, pour la plupart des Canadiens. C'était agréable à voir. Tout le monde était uni, alors unissons-nous. Nous pourrions

peut-être aussi nous unir derrière les services de police des Premières Nations et les soutenir.

[La témoin s'exprime en anishinaabemowin et fournit le texte suivant:]

Aneen, BooZooh, Apiichi-gii-chii-nay-dum Akiinaah o-gii-bii-izah-iing omahh noo-gom.

[La témoin fournit un texte en anglais dont voici la traduction:]

Bonjour, je suis très honorée d'être avec vous tous et heureuse que vous puissiez tous participer à cet événement aujourd'hui.

[Traduction]

Merci beaucoup.

Pour ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas, je m'appelle Cindy Woodhouse Nepinak. Je suis la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations.

Comme vous le savez, l'Assemblée des Premières Nations représente 634 Premières Nations au pays. Nous essayons de nous rassembler d'un océan à l'autre. Nous nous réunissons et nous tentons de trouver des solutions à des problèmes communs. J'invite chacun d'entre vous, les 2, 3 et 4 décembre, ici, à Ottawa, à venir parler à nos Premières Nations. Il y a toujours tellement d'enjeux à régler, alors nous invitons ouvertement la Chambre à se joindre à nous pour que nous travaillions ensemble afin de trouver des solutions à bon nombre de ces enjeux si importants à nos yeux et de faire ainsi du Canada le meilleur pays possible.

Mon rôle en tant que cheffe nationale est de toujours faire valoir les priorités des Premières Nations, comme me l'ont demandé l'Assemblée générale des chefs et les Premières Nations en assemblée, afin de protéger nos droits collectifs et inhérents. Cela comprend la justice des Premières Nations.

Je tiens à souligner que nous nous trouvons sur le territoire de la nation algonquine.

Je tiens à remercier le Comité de m'avoir invitée à comparaître et je remercie également les chefs qui sont ici avec nous aujourd'hui. Je salue le chef régional de l'Ontario, M. Benedict, qui a comparu plus tôt aujourd'hui, et je le remercie pour ses commentaires et son leadership dans ce dossier. Je salue également mon collègue, le chef régional Francis Verreault-Paul, qui vient du Québec et qui se joint à moi aujourd'hui. Je suis très fière de sa présence et de son travail. Je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les chefs régionaux d'un océan à l'autre qui sont venus aujourd'hui.

En décembre, bien sûr, nous soulignerons le 10^e anniversaire du rapport final historique de la Commission de vérité et réconciliation. Cet anniversaire important nous offre une occasion propice pour entamer des discussions de fond sur la manière de combler les écarts importants qui subsistent dans notre société entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones. Ces écarts ont perpétué des inégalités profondément enracinées au Canada, entraînant une détérioration de la santé, une insécurité dans les communautés, des possibilités d'éducation limitées et une prospérité moindre pour les Premières Nations par rapport aux autres Canadiens.

C'est pourquoi le Canada doit prévoir dans son prochain budget des investissements stratégiques dans les infrastructures qui contribuent à l'édification du pays, afin d'assurer aux Premières Nations des services de base tels que l'eau potable, des logements de qualité, des écoles modernes pour nos enfants, ainsi que des services de police pour assurer la sécurité de la population.

Les Premières Nations ont droit, au titre de la Constitution et du droit international, à la sécurité. Trop souvent, les actions policières discriminatoires entraînent des blessures graves ou des décès, une surveillance policière excessive hors des réserves, une surveillance policière insuffisante dans les réserves et une surreprésentation des membres des Premières Nations dans les établissements correctionnels fédéraux. Lorsque les gens n'ont pas accès à un logement adéquat et sécuritaire, à des écoles et à des ressources communautaires, ils finissent souvent par se retrouver dans le système de justice et par avoir des démêlés avec la police.

Pour être efficaces, les services de police des Premières Nations doivent être ancrés dans des valeurs communautaires, et non dans des modèles coloniaux. Aujourd'hui, les services de police dirigés par les Premières Nations — et je remarque que nous en avons quelques représentants ici aujourd'hui et je les remercie de s'être toujours dévoués pour les Premières Nations — démontrent comment des modèles de services de police communautaires et adaptés à la culture peuvent favoriser la santé et la sécurité dans toutes les régions. Ils ne font pas qu'appliquer les lois. Les services de police des Premières Nations incarnent les valeurs communautaires. Ils privilégient la paix plutôt que la force, mais ils ne sont pas appréciés à leur juste valeur.

L'incapacité des gouvernements provinciaux et fédéral à mettre fin à la discrimination dans les services de police des Premières Nations et dans notre système de justice va à l'encontre de l'esprit de réconciliation. La semaine dernière, nous en avons eu un autre exemple. Nous saluons l'annonce faite par le Canada d'investir 1,8 milliard de dollars sur quatre ans pour embaucher 1 000 agents de la GRC. Malheureusement, il n'y a rien de précis dans cette annonce pour les Premières Nations. Nous avons fait une demande à ce sujet, mais, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Nous nous tournons donc vers le Comité pour qu'il nous aide à cet égard. S'agira-t-il d'une autre occasion ratée?

En mars 2024 — puis à nouveau cemois-ci, à Ottawa —, la vérificatrice générale du Canada s'est prononcée sur la question. Bien que les budgets du service de police national aient augmenté, elle a conclu qu'il y a peu de résultats et que le Canada ne disposait même pas d'une formule équitable pour allouer les fonds destinés aux services de police des Premières Nations. La vérificatrice générale a déclaré que la GRC reçoit des fonds destinés aux services de police des Premières Nations pour des agents qui n'existent pas. Des millions de dollars prévus pour les services de police n'ont pas été dépensés.

Lors de notre assemblée de décembre dernier, les chefs se sont unis pour demander une enquête fédérale sur les pratiques policières discriminatoires après que plus d'une douzaine de membres des Premières Nations sont morts sous la garde de forces policières coloniales partout au Canada l'été et l'automne derniers.

Après que la police du Manitoba a refusé de fouiller le site d'enfouissement à la recherche de nos sœurs... L'injustice et la criminalité persistent. Le chef Benedict a décrit la situation en Ontario. Nous saluons les chefs de la nation Nishnawbe Aski de l'Ontario, qui ont déclaré l'état d'urgence dans leurs 49 communautés en rai-

son des drogues illicites et de la violence des gangs. Vous entendrez la même chose de la part des chefs du Québec et des dirigeants des Premières Nations de partout au pays.

Les chefs ont été rassurés durant la campagne électorale lorsque le premier ministre Carney a reconnu, lors du forum de l'APN, que les services de police des Premières Nations constituaient un service essentiel. Il a dit qu'il fallait agir le plus rapidement possible pour garantir la prestation des services essentiels aux Premières Nations. Il a dit vouloir passer à des services de police autochtones autogérés et donner le contrôle de ces services par le biais d'une série d'ententes sur les services de police autogérés et d'ententes communautaires tripartites.

Cela fait maintenant près d'un an que la Cour suprême s'est prononcée sur cette question. En fait, deux décisions récentes de la Cour d'appel fédérale et de la Cour suprême ont confirmé des décisions du Tribunal canadien des droits de la personne selon lesquelles le financement et les négociations, dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations, étaient discriminatoires. Récemment, la Commission canadienne des droits de la personne a validé une plainte déposée par l'Association québécoise des directeurs de police des Premières Nations et des Inuits — qui représente 22 services de police — et a transféré le dossier au Tribunal des droits de la personne. Ils se joignent ainsi aux chefs de police autochtones de l'Ontario, qui sont également engagés dans un litige devant le Tribunal.

Cela signifie que presque tous les services de police autogérés ont poursuivi le Canada en justice pour mauvaise gestion du Programme et pratiques de financement discriminatoires. Trois de ces services ont été contraints de s'adresser à la Cour fédérale pour obtenir un financement immédiat, afin de pouvoir fournir des services de police à leurs collectivités. Ils ont également demandé que soient modifiées sans délai les modalités restrictives et discriminatoires, que le ministère de la Sécurité publique utilisait pour rejeter les demandes d'augmentation du financement dont les services spécialisés ont besoin pour lutter contre la violence des gangs et le trafic de stupéfiants. Pendant que les procédures judiciaires étaient en cours, le ministre de la Sécurité publique a modifié unilatéralement les modalités restrictives, démontrant ainsi que l'inefficacité du Programme n'est pas une véritable faiblesse, mais plutôt un choix. Cela ne serait acceptable dans aucune autre communauté au Canada.

● (1650)

Malheureusement, d'autres contestations judiciaires seront entendues cette année, à moins que le Canada ne passe de la parole aux actes. La situation est grave, mais nous savons tous ce dont nous avons besoin. Grâce à des années de recherche, de militantisme et d'engagement, toutes les personnes autour de cette table disposent des connaissances nécessaires. Ce dont nous avons besoin maintenant, bien sûr, c'est de votre volonté politique.

Chi-meegwetch. Merci de nous avoir accueillis aujourd'hui.

● (1655)

Le président: Merci beaucoup.

Chef Francis Verreault-Paul, la parole est à vous pour cinq minutes.

[Français]

Chef Francis Verreault-Paul (Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador): Merci, monsieur le président.

Kuei kassinu etashiek. Mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis Francis Verreault-Paul, fier *pekuakamiulnu* de la nation innue. En tant que chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador, l'APNQL, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui au sujet des services de police et de la sécurité publique des Premières Nations et des Inuits. L'APNQL souhaite mettre en lumière les défis systémiques auxquels ces services font face, particulièrement au Québec, où l'on trouve 22 corps de police autochtones, et proposer des solutions concrètes.

Je veux d'abord et avant tout saluer et reconnaître le travail exceptionnel de nos policiers autochtones qui sont en poste présentement et ceux qui l'ont été dans les dernières années. Ils démontrent énormément de courage. Je voudrais saluer également le travail de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec, ainsi que l'ensemble des policiers sur toute l'Île de la Tortue.

Les corps de police autochtones assurent des fonctions comparables à celles des corps allochtones, mais ils ne sont pas toujours reconnus comme des services essentiels. Cette absence de reconnaissance a des répercussions directes sur le financement, la stabilité, la rétention des effectifs et la capacité à offrir des services culturellement sécurisants.

Au début de 2025, l'ancien premier ministre du Canada s'était engagé à soutenir la prise en charge de compétences dans des domaines prioritaires, y compris les services de police. Ainsi, l'APNQL recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les Premières Nations, dépose un projet de loi pour confirmer le droit des Premières Nations à établir leurs propres services policiers culturellement adaptés, et reconnaître officiellement ces corps de police autochtones comme services essentiels.

[Traduction]

Le financement des services de police des Premières Nations dans le cadre d'ententes tripartites reste inférieur à celui des services de police non autochtones, bien qu'ils aient des responsabilités équivalentes. Malgré les progrès réalisés en matière d'équipement et d'infrastructure, les effectifs demeurent insuffisants, ce qui nuit à la capacité d'assurer une surveillance en tout temps.

Au Québec, les coûts par agent de la Sûreté du Québec ont augmenté davantage que le financement des services de police autochtones. Lorsque l'on compare les investissements, on observe non seulement que l'écart persiste, mais aussi qu'il continue de se creuser, malgré la décision rendue en 2022 par le Tribunal canadien des droits de la personne.

Le coût de la formation d'un candidat autochtone est exponentiellement plus élevé que celui d'un candidat non autochtone. Par exemple, une communauté du Québec a récemment dépensé 25 000 \$ pour former quatre candidats à l'utilisation de pistolets Taser. De plus, les services de police oeuvrant dans des régions éloignées sont confrontés à des coûts opérationnels élevés et à d'importants défis logistiques. Ces réalités doivent être prises en compte dans des modèles de financement adaptés aux conditions réelles.

L'APNQL exige donc que Sécurité publique Canada entreprenne une révision complète du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits afin de s'assurer que les niveaux de financement reflètent le principe de l'égalité réelle. Cela comprend la prise en charge de tous les coûts liés à la formation, au développement des compétences et aux opérations dans les communautés

éloignées afin d'assurer le recrutement et le maintien en poste du personnel.

[Français]

L'accès à la formation policière pour les corps de police des Premières Nations au Québec est entravé par deux facteurs majeurs.

Sur le plan linguistique, l'École nationale de police du Québec et le ministère de la Sécurité publique du Québec n'accordent pas la priorité aux formations en anglais, ce qui exclut plusieurs candidats issus de communautés d'expression anglophone. Même les formations offertes ailleurs, notamment par la Gendarmerie royale du Canada à Saskatoon, sont freinées par les exigences réglementaires du Québec.

Sur le plan administratif, les contraintes bureaucratiques entraînent aussi des processus considérablement longs et coûteux. Lorsqu'un corps de police fait une demande de financement au fédéral pour une formation, il doit se conformer à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Québec. De ce fait, l'APNQL recommande que Sécurité publique Canada travaille en amont avec le ministère de la Sécurité publique du Québec pour le développement de formations bilingues en partenariat avec des institutions hors Québec, tout en assurant une reconnaissance provinciale.

[Traduction]

Depuis la création du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits en 1991, la Commission royale sur les peuples autochtones, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le Bureau du vérificateur général du Canada en 2014 et 2024, les résultats du processus d'engagement de Sécurité publique Canada et les récentes décisions de la Cour suprême ont maintes fois fait état de la même chose: il est temps que le gouvernement fédéral reconnaisse le statut et le rôle des services de police des Premières Nations, qu'il facilite l'accès à une formation adaptée, qu'il remédie aux iniquités du financement sur la base du principe de l'égalité réelle et qu'il transforme les services de police autochtones « afin qu'ils ne représentent plus simplement une délégation de services, mais l'exercice de l'autonomie gouvernementale et de l'autodétermination ».

Tshinashkumitinau. Meegwetch.

● (1700)

Le président: Nous allons maintenant passer à des séries de questions de six minutes.

La parole est à vous, monsieur Zimmer.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci. Je suis heureux de vous revoir, cheffe Woodhouse. Comment se portent vos parents?

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak: Mes parents se portent très bien. Ils vieillissent bien.

Bob Zimmer: Ils sont très occupés. Je les ai rencontrés l'année dernière et j'ai été ravi de faire leur connaissance.

J'ai une question précise concernant les services de police des Inuits et des Premières Nations. Je vais vous interroger sur le recours à la GRC, déjà très sollicitée, aux fins de ce que vos membres ont déjà identifié comme n'étant pas le problème.

J'ai devant moi un document. Je vous l'ai montré avant le début de la réunion. Il émane de l'Assemblée extraordinaire des chefs qui s'est tenue les 6, 7 et 8 décembre 2022 à Ottawa. Il s'agit de la résolution numéro 39/2022. Elle fait spécifiquement référence au projet de loi C-21 et aux armes à feu. Je vais simplement en lire quelques extraits. En voici un de la page 2:

Le projet de loi C-21 ne s'attaque pas seulement à la vente illégale d'armes de poing. Il tente plutôt de restreindre davantage la vente et la possession légales d'armes de poing, en créant des lois « drapeaux rouges » et « drapeaux jaunes » autorisant le retrait provisoire du permis d'armes à feu et permettant aux services de police d'obtenir une ordonnance du tribunal pour effectuer une perquisition et une saisie sans mandat, sans que la personne ciblée ne puisse s'y opposer.

Ensuite, le paragraphe E se lit comme suit:

Le 24 novembre 2022, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes s'est réuni pour faire une lecture « article par article » du projet de loi C-21. Peu après, des amendements ont été présentés pour ajouter les armes d'épaule (fusils et carabines) à la liste des armes interdites, ce qui pourrait criminaliser de nombreux types d'armes à feu actuellement utilisés par les membres de Premières Nations pour la chasse à des fins de subsistance.

J'ajouterais qu'il s'agissait précisément du fusil de chasse SKS, couramment utilisé.

Voici le début de la résolution, commençant à la page 3:

Pour ces motifs, les Premières Nations-en-Assemblée:

1. S'opposent publiquement au projet de loi C21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu), qui pourrait criminaliser les armes d'épaule (fusils et carabines) utilisées par les membres des Premières Nations dans l'exercice de leurs droits ancestraux et issus de traités de chasse et de récolte à des fins de subsistance.

Cheffe, votre organisation s'oppose-t-elle toujours au projet de loi C-21 et au programme de confiscation des armes à feu qui en découle, oui ou non?

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak: Tout à fait. Nous appuyons ce qui a été établi par l'Assemblée générale des chefs et nos Premières Nations en assemblée. Ce que dit cette résolution demeure valable jusqu'à ce que l'Assemblée en décide autrement.

Bob Zimmer: Merci, cheffe.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler des services de police des Premières Nations et des Inuits. Lors de notre dernière réunion, des représentants du Bureau du vérificateur général nous ont dit — comme nous l'ont dit aussi aujourd'hui les témoins précédents — que les détachements de la GRC dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits manquent de personnel et de ressources. Le recrutement est insuffisant. Cette situation est bien connue et elle pose de grands défis aux communautés éloignées, comme vous venez de le mentionner. Je suis allé souvent au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et j'ai pu le constater de mes propres yeux.

Nous avons entendu, même aujourd'hui, des histoires à propos de vrais criminels qui ne sont pas placés en détention et qui sont libérés avant même que les formalités administratives aient été remplies.

Étant donné que la direction de la GRC à Ottawa n'est pas en mesure d'assurer les services de police de base chez les Premières Nations et les Inuits, pensez-vous qu'il soit judicieux d'utiliser les effectifs et les ressources disponibles pour poursuivre les propriétaires d'armes à feu autochtones et inuits respectueux de la loi, alors qu'ils ne posent manifestement aucun problème?

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak: Ce n'est absolument pas judicieux. Vous avez raison. Comme je l'ai dit dans ma

déclaration, dans les réserves, les services policiers sont insuffisants. Parfois, des représentants de communautés des Premières Nations m'appellent pour me demander d'envoyer des policiers dans leurs communautés, par exemple le samedi. C'est difficile. Je compatis avec ces communautés qui doivent constamment quémander pour obtenir des services policiers. Nous devons faire mieux au pays. Cela dure depuis trop longtemps.

Je ne sais pas si Mme McGregor a quelque chose à ajouter à cela, mais je peux dire qu'il y a beaucoup de travail à faire. Je suis heureuse que nous en discutons enfin ici. Il y a longtemps que nous aurions dû en parler, car la situation empire. J'ai tout simplement l'impression que nous ne disposons pas des mêmes ressources dans les communautés autochtones que dans les villes.

Les Premières Nations sont toujours oubliées et mises de côté. Nous faisons de notre mieux. Nous consacrons toutes les ressources dont nous disposons aux communautés des Premières Nations. Nous devons discuter directement avec les Premières Nations pour savoir comment elles souhaitent que les services de police soient organisés. Il est décourageant de constater qu'il existe à ce jour 36 corps policiers. Il y en avait davantage autrefois, mais leur nombre a diminué. Aujourd'hui, il stagne.

Les données montrent que les policiers autochtones n'ont pas la gâchette facile. Ils ne tuent pas nos concitoyens. Ils s'efforcent d'être ancrés dans la communauté. Je pense que nous devons soutenir les forces de police des Premières Nations.

Merci.

● (1705)

Le président: Monsieur Schmale, vous disposez de 30 secondes.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

Vous venez de mentionner le manque de ressources. Comment cela aggrave-t-il le fait que, selon les témoins précédents, le système de justice encourage la récidive? Les gens sont libérés sous caution, commettent un crime, sont libérés sous caution, commettent un crime, sont libérés sous caution et commettent un crime. Le chef Benedict a parlé de cette situation.

Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak: Je vais laisser Mme McGregor répondre.

Julie McGregor (chef de cabinet, Assemblée des Premières Nations): Si l'on examine le système de justice dans son ensemble et le point de départ que sont les services de police communautaires, on constate que le fait que les Premières Nations assurent elles-mêmes les services policiers permet d'éviter que les délinquants soient libérés sous caution à répétition et récidivent maintes fois.

Les membres de notre communauté sont en mesure de comprendre des problèmes tels que les troubles de santé mentale, les dépendances, etc. Ils comprennent les facteurs qui les relient, qu'il s'agisse des expériences vécues dans les pensionnats ou d'autres problèmes. Le maintien de l'ordre est très différent. Il est davantage axé sur la communauté, ce qui permet de recommander aux délinquants de suivre un traitement. Les policiers ont davantage leur mot à dire lors des audiences de mise en liberté sous caution.

Nous comprenons nos gens mieux que quiconque. Si nous envisageons cela globalement, les services de police communautaires atténuent le problème lié à la mise en liberté sous caution des délinquants.

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Philip Earle, et vous pourrez probablement en dire plus à ce sujet en répondant aux questions.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci.

Merci à vous tous de votre comparution aujourd'hui.

Je suis député du Labrador, une région qui compte 30 collectivités avec des populations parfois composées uniquement d'Autochtones. Aujourd'hui, je vais me concentrer un peu sur les collectivités du Nord du Labrador, en particulier celles qui relèvent du gouvernement du Nunatsiavut, qui est autonome; la collectivité de Natuashish, qui est innue; et celle de Sheshatshiu.

J'ai écouté mes collègues parler abondamment de la violence des gangs et de la violence armée que nous voyons dans des collectivités partout au Canada. Heureusement, jusqu'à présent, nous ne voyons pas ce niveau de violence armée dans les collectivités du Labrador. Si je demandais à un chef national ce que nous pouvons faire pour ne jamais voir cette violence armée, quels seraient ses conseils?

Chef Francis Verreault-Paul: L'essentiel ici est de d'abord légiférer sur les services de police et de reconnaître qu'ils sont essentiels. Il faudrait le faire non seulement en ce qui concerne le financement, mais aussi pour ce qui est de l'autodétermination des Premières Nations. Je pense que c'est extrêmement important.

Nous devons encourager les collectivités à avoir leur propre corps policier, des services de police autochtones. Je pense que c'est extrêmement important, et nous sommes conscients de toutes les raisons de procéder ainsi.

Nous avons entendu le chef régional Benedict parler plus tôt de cette relation de confiance. Il est très important de nouer cette relation entre le corps policier et les membres des collectivités. Je pense qu'avoir des services de police autochtones reflète cette relation. C'est extrêmement important.

De toute évidence, par ailleurs, il faut donner aux collectivités les ressources nécessaires pour assurer leur sécurité. À titre d'exemple, nous parlons du manque de personnel. Certaines collectivités ont leur propre corps policier, qui est autochtone, mais j'ai abordé la question avec un ami la semaine dernière. Son quart de travail est de vingt-quatre heures. Il doit patrouiller pendant huit heures et il est le seul policier sur appel pendant les seize autres heures de la journée. Oui, nous avons un service de police autochtone, mais en même temps, il manque vraiment de personnel.

Je pense que ce sont les deux points à retenir pour assurer la sécurité des collectivités.

• (1710)

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak: Je dirai également qu'il faut adopter une approche pangouvernementale. Je comprends qu'il s'agit d'un seul programme, mais en même temps, nous devons nous pencher sur le logement dans les collectivités des Premières Nations. Nous avons un déficit d'infrastructure de 350 milliards de dollars au pays. C'est énorme, surtout pour les enfants des Premières Nations vivant dans des réserves.

J'ai entendu aujourd'hui que seulement 39 % de nos enfants dans les collectivités des Premières Nations ont accès à Internet haute vitesse. Quelle autre communauté serait dans une telle situation? On entend parler d'une collectivité qui s'est heurtée à des problèmes il y a quelques mois. On ne pouvait même pas avoir le WiFi ou une réception cellulaire. Ce sont les réalités auxquelles les Premières Nations font face sur le terrain.

Nous devons également adopter une approche pangouvernementale. Je comprends ce qu'il en est. Il faut commencer à investir immédiatement dans les services de police des Premières Nations. Cela devrait être l'objectif en ce moment. De plus, chacun de vous devrait faire en sorte que nous nous penchons sur le dossier du logement pour les Premières Nations. Le plus important, c'est l'éducation. Plus nous investissons dans l'éducation et des écoles adéquates pour nos enfants, plus nous allons aider nos jeunes à être plus forts au pays.

Je dois également dire, lorsque nous avons des réunions fédérales-provinciales-territoriales... Il y a eu une réunion sur la santé vendredi, et les Premières Nations n'ont même pas été invitées. On nous invite habituellement pour deux heures. Je me sens mal pour les chefs nationaux précédents qui ont été traités ainsi. On nous demande ensuite de sortir, et on parle de vrais problèmes à ces réunions, qui portent par exemple sur la santé et le logement. Nous sommes toujours un peu exclus.

Je veux remercier les premiers ministres provinciaux qui se sont engagés à tenir une réunion des premiers ministres sur les dossiers des Premières Nations. Nous comptons sur la Chambre des communes pour faire en sorte que cette réunion a lieu et que nous collaborons à cette fin.

C'est quelque chose que je veux toujours dire à propos de personnes comme Mme Mandy Gull-Masty. J'ai de la sympathie pour elle, car tous les autres ministres ou sous-ministres, dans chaque secteur, qu'il s'agisse du transport, de la justice ou des services policiers, ont des rencontres fédérales-provinciales-territoriales. Les affaires indiennes sont l'exception. Personne ne veut parler des Premières Nations sur le terrain. Nous sommes toujours laissés pour compte, y compris dans les gros investissements, comme celui de 13 milliards de dollars pour le logement annoncé par le ministre du Logement il y a seulement quelques semaines dans le contexte de la Loi visant à bâtir le Canada. On n'a pas fait la moindre place pour les Premières Nations.

C'est ce que nous voyons encore une fois ici. Évitions cela. Travaillons ensemble et faisons en sorte d'inclure les Premières Nations dans les décisions prises au pays.

Merci.

Philip Earle: Dans d'autres délibérations, nous avons entendu parler des services complets et de leur importance. Le témoin de la Sûreté du Québec en a parlé.

Dans les 20 secondes qu'il vous reste, j'aimerais que vous me parliez de l'importance des services complets combinés aux services de police.

Merci. *Tshinashkumitin.*

Julie McGregor: C'est extrêmement important. Dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, on a consacré beaucoup de temps à la façon dont il doit y avoir des services complets pour aider non seulement les familles des personnes disparues et assassinées, mais aussi les collectivités qui essaient de se remettre de problèmes de longue date attribuables à un certain nombre de facteurs.

C'est nécessaire pour les victimes et les délinquants. Nous essayons tous de guérir ensemble pour rendre nos collectivités plus saines. C'est très important dans le contexte de la surreprésentation ainsi que pour gérer le récidivisme et des questions comme le bien-être des enfants, dont on a parlé.

La plupart des membres des Premières Nations disent que le système d'aide à l'enfance est la porte d'entrée de notre système carcéral. Nous devons intervenir à un très jeune âge et avoir ces services de soutien complets, qu'il s'agisse du logement, de la santé mentale, des dépendances ou même de l'emploi, et ainsi de suite, pour améliorer le sort de nos gens et éviter que les enfants passent du système d'aide à l'enfance au système carcéral.

• (1715)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Woodhouse Nepinak, si vous créez un rendez-vous ce soir pour regarder le match de baseball, ou encore la partie des Canadiens, qu'il ne faut pas oublier, cela me fera plaisir de me rendre disponible. Vous semblez porter chance. Je suis sûr que plusieurs de mes collègues pourraient être des vôtres.

Vous avez commencé votre intervention en étant très critique quant à l'inaction d'Ottawa et au fait que vous êtes en mode « attente » depuis longtemps. Vous lancez à notre comité, à mots à peine couverts, une invitation à prendre cette étude avec beaucoup de sérieux, et donc à formuler des recommandations fortes. Quelles sont les recommandations qui doivent être faites par notre comité?

[Traduction]

Julie McGregor: Merci de la question, monsieur le vice-président.

Ce comité a étudié la question à plusieurs reprises, tout comme les comités sénatoriaux, et nous disons la même chose depuis le début. Le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, ou PSPPN, ne peut pas être un programme. On ne peut pas laisser le gouvernement s'en occuper. Il ne peut pas y avoir de fonds discrétionnaires. Il faut légiférer pour en faire un service essentiel comme tous les autres services de police.

Il doit y avoir cette stabilité dans le financement, mais aussi en ce qui concerne la croissance au sein des services de police des Premières Nations. Il y en a 36, et c'est ainsi depuis très longtemps. De plus en plus de Premières Nations sont prêtes à avoir leurs propres services de police et ont tout simplement besoin de la capacité nécessaire, de se faire donner le feu vert, d'avoir une loi sur les services essentiels, de toute évidence.

De plus, les services de police des Premières Nations doivent rendre des comptes aux collectivités. Les Premières Nations

doivent sentir qu'elles ont leur mot à dire quant à la façon dont les services de police font leur travail et elles doivent s'assurer qu'ils se conforment à leurs besoins et à leurs normes culturelles ainsi qu'aux besoins de leurs collectivités.

Comme l'a dit le chef régional, on a actuellement des agents dans des régions éloignées qui font le travail seul avec une infrastructure déficiente, du matériel désuet et un manque de formation. Ils sont laissés à eux-mêmes pour surveiller de vastes étendues de terres. C'est très dangereux. Les Premières Nations devraient élaborer des normes pour leurs services de police et, bien entendu, il faut un financement adéquat.

Nous parlons toujours du financement. D'un bout à l'autre du Canada, les Premières Nations ont 36 services de police indépendants, et parmi eux, 32 services de police se battent devant les tribunaux pour obtenir un financement équitable de la part du gouvernement. Vous pouvez consulter le rapport de 2024 de la vérificatrice générale. On a perdu la trace de 13 millions de dollars. On ne savait pas comment on allait dépenser 45 millions de dollars, dans le cadre du PSPPN pour l'exercice 2023-2024.

Nos collectivités ont besoin du financement. Elles doivent être en mesure de mettre sur pied leurs propres services de police, qui doivent être considérés comme des services essentiels. C'est toujours ce que nous allons recommander.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, *meegwetch*.

Monsieur le chef national Verreault-Paul, je veux aussi vous poser la question, parce que vous avez mentionné d'entrée de jeu l'importance de reconnaître les services policiers autochtones comme étant des services essentiels. Évidemment, c'est une base qui s'applique certainement à la notion de financement. Il faut que les ressources soient disponibles au-delà de la notion de programmes qui, comme vient de le dire Mme McGregor, a des limites importantes, notamment en matière de champs d'application ou de bureaucratie.

Recommandez-vous que le Comité reconnaisse les services autochtones comme étant des services essentiels?

Chef Francis Verreault-Paul: Assurément. Je pense que c'est l'aspect le plus important ici. Il faut aussi s'entendre sur la définition de ce qu'est un service essentiel. Nous avons eu cette discussion lorsque j'étais chef de cabinet de l'ex-chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Ghislain Picard. Nous avons eu cette discussion dans la dernière année. Dans la définition de ce qui constitue un service essentiel, il y a un aspect où cela accrochait avec le gouvernement, celui des compétences des provinces, des territoires, du rôle du gouvernement du Canada et du rôle des gouvernements des Premières Nations. Cet aspect est extrêmement important. Il y a donc le financement, oui, mais il y a aussi l'autodétermination. Il est extrêmement important que la future loi puisse reconnaître cet aspect. C'est ce que nous espérons.

L'autre aspect que nous recommandons fortement est que la future loi soit écrite en codéveloppement. Je ne l'ai pas mentionné tantôt, mais il est extrêmement important que la loi soit écrite en codéveloppement avec les Premières Nations. Dans les dernières années, il y a eu plusieurs recommandations, plusieurs rapports et plusieurs consultations et, l'année dernière, il y a eu des consultations nationales.

Je pense que les solutions sont sur la table et que, maintenant, il est important de les transposer dans une loi.

Sébastien Lemire: Je vous invite à nous soumettre cette réflexion, ainsi que la définition de ce qu'est un service essentiel, pour que le Comité puisse l'adopter. Du moins, il faudrait nous assurer qu'elle peut être débattue ici aussi.

Le manque de ressources fait partie des problèmes. Pourriez-vous nous dire quels sont les effets de ce manque de ressources? Tantôt, vous disiez qu'au Québec, seulement 22 communautés ont des services de police autochtone. Pourquoi est-ce que ce n'est pas une priorité d'en avoir dans 100 % des communautés?

[Traduction]

Le président: C'est malheureusement tout le temps que nous avons, mais vous obtiendrez peut-être la réponse à mesure que nous posons des questions.

Monsieur Morin, vous avez cinq minutes.

Billy Morin: Je remercie les chefs d'être parmi nous.

Bien entendu, nous ne pouvons pas être de grands leaders sans personnel de soutien, donc je vous remercie, madame McGregor.

Je vous remercie de souligner ce que nous savons tous depuis des années — même le dernier groupe de témoins l'a dit —, à savoir que les vraies solutions concernant les services de police se trouvent dans les collectivités.

C'est un énorme pays, qui compte plus de 600 Premières Nations. Beaucoup d'entre elles procèdent différemment pour ce qui est du maintien de l'ordre, de la sécurité et de la famille, mais il y a une unicité holistique dans ce qu'elles ont en commun, c'est-à-dire le sous-financement, un soutien insuffisant et un manque de volonté politique et de reconnaissance de leur compétence de la part du gouvernement lorsqu'il est question des services de police. Après le massacre de 2022 dans la nation crie de James Smith, le premier ministre de l'époque a promis de faire en sorte que les services de police autochtones seront des services de police en bonne et due forme.

Je vais donner suite à la dernière question de mon collègue du Bloc, à laquelle on n'a pas donné de réponse. La cheffe nationale ou le chef régional peuvent peut-être répondre.

Cela fait trois ans. Pouvez-vous parler des véritables conséquences de cette promesse non tenue et de cet engagement non respecté du gouvernement actuel, et du fait qu'on n'en fait pas un service essentiel? Il y a encore un haut taux de criminalité, un nombre élevé de victimes dans nos collectivités et plus de personnes qui y font entrer des drogues.

Cet engagement remonte à trois ans. Pouvez-vous parler des effets du non-respect de cet engagement?

Chef national Cindy Woodhouse Nepinak: Je vais commencer et le chef régional interviendra ensuite.

Il y a sans aucun doute des conséquences réelles. Nous voyons encore et encore, malheureusement chaque semaine — chaque semaine, voire chaque jour —, qu'il y a des conséquences d'un bout à l'autre du pays lorsqu'on n'investit pas dans les services de police autochtones des collectivités des Premières Nations. Le temps est très important, et nous devons obtenir des résultats. Comme le roi Charles l'a dit lorsqu'il est venu ici... Qu'a-t-il dit à propos d'agir? Nous avons besoin d'un plus grand nombre de gestes concrets au pays, plutôt que de nous contenter de parler.

Je mets au défi ce pays de reprendre place à table avec nous. Comme le chef régional l'a affirmé — et je reprends ses propos —, le travail est fait. Les chefs et les Premières Nations se sont rendus partout au pays pour présenter des solutions. Nos collectivités vont vous demander ce qu'elles souhaitent obtenir, mais nous devons avoir ces discussions et une véritable volonté politique pour changer les choses. J'espère que ce sera le cas et que si nous proposons quelque chose, nous allons tous faire front commun de la bonne manière pour aller de l'avant comme il se doit.

Je compte sur les membres de ce comité pour agir en leaders et provoquer ce changement pour que les Premières Nations reçoivent l'aide dont elles ont besoin directement sur le terrain.

Monsieur le chef régional, je vous en prie.

• (1720)

Chef Francis Verreault-Paul: Je vais rapidement parler également de l'aspect politique de la question. Comme Mme McGregor l'a mentionné, nous sommes tous devant les tribunaux à cause de cette situation. C'est un aspect des conséquences.

Depuis que j'ai été élu, je parle d'un aspect... Nous avons tous parlé de la réconciliation. J'aime souligner l'importance de la réconciliation législative. C'est une occasion formidable pour le gouvernement fédéral de mettre cela en place au moyen d'une loi sur les services de police autochtones. Je veux également attirer l'attention sur cette conséquence.

Julie McGregor: Si je peux me permettre un bref commentaire, car nous avons des chefs de services de police autochtones parmi nous, les aspects concrets de cette situation sont l'épuisement professionnel et les problèmes avec les services de police des Premières Nations, le fort taux de roulement du personnel. Beaucoup d'employés de nos services de police sont recrutés par la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec ou la Police provinciale de l'Ontario puisqu'ils sont bien formés. Ce sont de bons services de police, mais ces personnes ne sont pas bien rémunérées. Leurs perspectives sont souvent très limitées, et il y a donc beaucoup de cas d'épuisement professionnel et un fort taux de roulement. Dans les faits, nous formons des agents issus des Premières Nations pour qu'ils travaillent pour des services de police non autochtones.

Merci.

Billy Morin: Je comprends les chefs lorsqu'ils disent que ce qu'il faut retenir, c'est que nous connaissons les solutions. Il est également frustrant que 32 services de police parmi 36 soient devant les tribunaux. Une fois de plus, le gouvernement répète qu'il connaît la solution. Nous n'aurions pas ses poursuites s'il appliquait cette solution qu'il est censé avoir comme il le répète sans cesse. Nous entendons plutôt parler de 13 millions de dollars dépensés pour des agents qui ne se sont jamais rendus dans les collectivités. Il est extrêmement frustrant d'entendre parler de ces problèmes.

C'est également plus holistique lorsqu'il s'agit de la réforme de la justice et de la justice dans les collectivités. Nous voyons certaines d'entre elles, comme la nation des Kainais il y a deux semaines, avoir recours à leur propre système de justice. Les Premières Nations du Yukon en font autant. Le Sénat a présenté une mesure législative qui autorise les services de police autochtones à faire respecter des lois autochtones et les procureurs autochtones à traiter ces dossiers, dans les projets de loi S-223 et S-224. Qui aime bien châtie bien, et c'est parfois ainsi dans nos collectivités. Nous avons un règlement sur le bannissement que la Gendarmerie royale du Canada applique pour nous.

Je me demande si la cheffe nationale peut parler de l'importance de reconnaître également les lois et les systèmes de justice des Premières Nations.

Le président: Je suis désolé, mais c'est tout le temps que nous avons.

Mme Lavack est la suivante.

[Français]

Ginette Lavack: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Merci beaucoup de vous être déplacés pour témoigner ici aujourd'hui et nous donner toute cette information.

Je vais aller droit au but. La reddition de comptes et la confiance, comme nous le savons, sont au cœur de la sécurité communautaire. De votre point de vue, comment les services de police autochtones peuvent-ils continuer de rendre des comptes à leurs collectivités dans le contexte plus vaste du travail fait avec les systèmes fédéraux et provinciaux?

Julie McGregor: Compte tenu de la façon dont les choses fonctionnent actuellement, les services de police autochtones doivent eux-mêmes rendre des comptes aux collectivités. S'ils étaient mieux financés, la gouvernance et la surveillance seraient meilleures, mais ce n'est pas le cas actuellement. C'est un programme sous-financé. Néanmoins, la reddition de comptes découle du fait qu'il s'agit de membres de nos collectivités qui sont à notre service; ils doivent aussi nous rendre des comptes. Il y a ce système intégré de reddition de comptes. Chose certaine, sur le plan législatif, si c'était considéré comme un service essentiel, il y aurait également dans la loi des normes législatives en matière de gouvernance.

Ginette Lavack: Pouvez-vous également parler un peu de la question du recrutement et du maintien en poste que vous avez abordée plus tôt? Que peuvent faire les gouvernements fédéral et provinciaux qui viennent en aide dans ces dossiers pour améliorer la situation à cet égard?

• (1725)

Julie McGregor: Je ne compte plus le nombre de fois où je l'aurais dit: il faut un financement équitable. À l'heure actuelle, selon le modèle de financement, le gouvernement fédéral demande à la province quelle est sa part de 48 % pour ensuite verser la différence de 52 %. La province décide d'un montant pour un certain nombre d'agents. C'est probablement insuffisant pour répondre aux besoins, mais c'est sa contribution, et le gouvernement fédéral verse ensuite sa propre contribution de 52 %. Nous voyons constamment, comme l'a dit le chef régional, des situations où les Premières Nations dépensent de l'argent pour les infrastructures, l'équipement, la formation et ainsi de suite.

Chef Francis Verreault-Paul: Puis-je ajouter une chose?

[Français]

Ginette Lavack: Oui.

[Traduction]

Chef Francis Verreault-Paul: C'est une particularité de notre région pour ce qui est de la formation. Je tiens vraiment à le souligner. Je pense en avoir parlé dans mon discours.

Au Québec, la situation linguistique est particulière. Je vais le dire de cette façon. Dans presque la moitié des collectivités, la langue de travail est l'anglais, et c'est le français dans l'autre moitié. Compte tenu de l'obstacle systémique — je vais l'appeler ainsi — des langues, la formation pour les collectivités de travail de langue anglaise est vraiment difficile. J'ai mentionné ces obstacles systémiques au Québec, et je pense qu'on a également une importante responsabilité à cet égard.

[Français]

Ginette Lavack: Monsieur le chef Verreault-Paul, le Québec a conclu des ententes très particulières avec plusieurs corps de police autochtones. Quelles leçons tirées de ces partenariats devraient inspirer une future loi fédérale sur les services de police autochtones?

Chef Francis Verreault-Paul: Une des solutions serait d'avoir, à la même table, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les gouvernements des Premières Nations pour travailler sur un partenariat tripartite. Bien que nous soyons ici pour discuter du rôle du gouvernement fédéral, il reste néanmoins que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont eux aussi un rôle extrêmement important à jouer dans la mise en œuvre de l'autodétermination des Premières Nations en les encourageant et en évitant de leur mettre des bâtons dans les roues. Je nous invite toutes et tous à travailler ensemble à cette fin, y compris, bien sûr, le gouvernement fédéral.

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Monsieur le chef Verreault-Paul, le Québec a fait un bout de chemin grâce à la commission Viens. Par contre, plusieurs des recommandations présentées dans le rapport final de cette commission dépendent du financement du gouvernement fédéral. Qu'a fait le gouvernement fédéral depuis le dépôt de ce rapport?

Par ailleurs, comment doit-on assurer la prestation des services de police? Doit-on le faire au moyen d'une loi plutôt que du programme dont on a parlé tantôt? Selon les chiffres de la vérificatrice générale, 48 millions de dollars des fonds de ce programme n'ont pas été dépensés. Qu'attendons-nous pour réunir les parties à la fameuse table dont vous parlez depuis quelque temps?

Chef Francis Verreault-Paul: Je peux seulement fournir la perspective des Premières Nations. Comme je l'ai mentionné à Mme Lavack, nous sommes prêts à nous asseoir à cette table pour faire ce travail. Il est extrêmement important de rétablir ce comité tripartite entre le gouvernement provincial, le Canada et les gouvernements des Premières Nations. En effet, les Premières Nations sont en relation bilatérale avec le fédéral et avec le provincial, et le fédéral est en relation bilatérale avec le provincial, mais trop souvent, les trois gouvernements ne sont pas réunis à la même table. La construction d'une relation trilatérale est un enjeu important. Les joueurs doivent se retrouver ensemble au même moment. J'espère que ce sera une recommandation du Comité.

Au risque de me répéter, le premier élément qu'il faut viser est un projet de loi, élaboré conjointement avec les Premières Nations, pour reconnaître les services de police des Premières Nations comme des services essentiels. Il faut aussi adopter une vision holistique de la chose. Par exemple, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il faut tenir compte de l'importance de l'éducation et de la formation des futurs policiers dans leur recrutement et leur rétention. En ce qui concerne la rétention, un des éléments importants est de donner suffisamment de ressources, parce que les policiers qui sont seuls ou qui ont trop peu d'aide risquent de souffrir d'épuisement après plusieurs années. Bref, il y a beaucoup d'aspects à considérer.

• (1730)

Sébastien Lemire: Vous n'êtes sûrement pas sans savoir qu'il y avait un projet de police autochtone régionale en Abitibi-Témiscamingue. Je ne sais pas si ce projet existe encore et s'il y a eu des réunions formelles pour le mettre en œuvre. Du côté fédéral, j'attends toujours des nouvelles de ce projet.

Je vous remercie sincèrement de votre présence. J'aurais aimé avoir plusieurs heures encore, mais mon temps est écoulé.

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Merci à nos témoins. C'était très utile pour notre étude.

Merci au Comité.

Madame Woodhouse Nepinak, merci beaucoup d'avoir lancé les encouragements au match des Blue Jays. Je partage votre sentiment. Allez les Blue Jays!

Allez-y, monsieur Hanley.

Brendan Hanley: Mon collègue, M. Morin, a posé une question à laquelle on n'a pas répondu. Je me demande si nous pouvons demander une réponse écrite.

Le président: Bien sûr. Je vous prie de transmettre une réponse par écrit. Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>